

Hadopi

RELEVÉ DE CONCLUSIONS Séance du Collège du 3 décembre 2019

Le 3 décembre 2019, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance dans les locaux de la Haute Autorité, 4 rue du Texel, dans le 14^e arrondissement de Paris.

Étaient présents les membres du Collège suivants :

Membres titulaires : Denis RAPONE, Louis de BROISSIA, Laurence FRANCESCHINI, Brigitte GIRARDIN, Alain LEQUEUX, Bernard TRANCHAND et Monique ZERBIB-CHEMLA.

ORDRE DU JOUR

Point sur la mission conjointe Hadopi, CNC, CSPLA sur les outils de reconnaissance de contenus protégés sur les plateformes numériques de partage ; audition d'Antoine MONIN, directeur des relations avec l'industrie musicale de Spotify France & Bénélux ; marchés publics ; approbation du relevé de conclusions de la séance du Collège du 14 novembre 2019.

POINTS ABORDÉS

Point sur la mission conjointe Hadopi, CNC, CSPLA sur les outils de reconnaissance des contenus

La secrétaire générale et les services présentent les principales conclusions du rapport rédigé dans le cadre de la mission sur les outils de reconnaissance des contenus conduite par l'Hadopi conjointement avec le CSPLA et le CNC.

Sont notamment évoqués l'état de l'art des technologies de reconnaissance des contenus réalisé par l'Hadopi, la perception par les utilisateurs du blocage des contenus et la mise en partage sur les plateformes de contenus.

Une discussion s'engage avec les membres du Collège qui approuvent le rapport.

Audition d'Antoine MONIN, directeur des relations avec l'industrie musicale de Spotify France & Bénélux

Antoine Monin, directeur des relations avec l'industrie musicale de Spotify pour la France et le Bénélux, présente l'activité de la plateforme d'écoute de musique lancée en 2007.

Une discussion s'engage avec les membres du Collège sur l'intérêt qui s'attache à préserver un environnement concurrentiel dans le secteur de la musique en ligne et sur la mise en œuvre d'actions protectrices de l'activité de la plateforme contre la concurrence déloyale des sites pirates.

Marchés publics

Le Collège donne un avis favorable à la passation du marché de prestations de centre d'appels ayant pour objectif d'assurer, par une plateforme téléphonique externe, la réception, le filtrage et le traitement des appels de toute personne souhaitant contacter les services de l'Hadopi par téléphone sur une question relative à la procédure de réponse graduée.

Le Collège est informé de la passation d'un marché d'étude qualitative sur les freins et les motivations à l'utilisation des réseaux pair à pair par les internautes.

Approbation du relevé de conclusions

Le Collège approuve le relevé de conclusions de la séance du 14 novembre 2019.

Le 19 décembre 2019

Denis RAPONE

Marchés publics

Le Collège donne un avis favorable à la passation du marché de prestations de centre d'appels ayant pour objectif d'assurer, par une plateforme téléphonique externe, la réception, le filtrage et le traitement des appels de toute personne souhaitant contacter les services de l'Hadopi par téléphone sur une question relative à la procédure de réponse graduée.

Le Collège est informé de la passation d'un marché d'étude qualitative sur les freins et les motivations à l'utilisation des réseaux pair à pair par les internautes.

Approbation du relevé de conclusions

Le Collège approuve le relevé de conclusions de la séance du 14 novembre 2019.

Le 19 décembre 2019



Denis RAPONE